Acofi
MARNE LA VALLÉE

ASSISTANCE
COMPTABILITE
FIDUCIAIRE

A. Etlin - P. Mihel - M. Pastural - C. Deschenes - J. Spagnoli - J. Troude
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes

N° Facture : 974

KHEPRI FORMATION

188 Grande Rue Charles du Gaulle

94130 Nogent-sur-Marne

Nos Réf : CV1SOPHR / 200011 / 1 / AMT
Votre mail : evelyne@revellat.fr

Paris le 30 juin 2021

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix Total
Modification de la date de clôture de l'exercice social				500,00
Rédaction, selon vos instructions, des documents suivants: - Feuille de présence - Assemblée Générale Extraordinaire - Rapport du dirigeant - Lettre aux Impôts - Procuration - Imprimé Cerfa - Mise à jour des statuts Préparation de votre dossier destiné au Greffe du Tribunal de Commerce Suivi du dossier				
Débours				66,67

Bonne reception

Banque : BNP PARIBAS
IBAN : FR76 30004 03130 00011293835 65
BIC : BNPAFRPP

Total H.T.	500,00
Total débours (Taxables)	66,67
(Taux : 20 %) Total T.V.A.	113,33
TOTAL T.T.C.	680,00
Total débours (Non Taxables)	0,00
Acomptes	-680,00

TOTAL FACTURE (Euros) **0,00**

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date limite de paiement qui figure sur la facture. Le taux de ces pénalités est le taux REFI majoré de 10 points. En outre, en cas de retard de règlement, une indemnité de 40 € sera due (décret 2012-1115 du 02/10/2012)